



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3465

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne**

objet : **Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tziganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement**

Rapporteur : Madame la Conseillère Runel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3465**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : **Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole gère 19 aires d'accueil des gens du voyage à Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon - Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon - Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin - Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Ecully, Corbas et Givors et depuis le 1^{er} janvier 2019, 6 terrains familiaux locatifs situés sur les Communes de Feyzin, Givors, Meyzieu, Mions, Saint Priest et Villeurbanne.

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan des actions d'inclusion mises en place en 2018 et de proposer le déploiement d'un programme d'actions pour 2019 visant à favoriser l'inclusion des gens du voyage de la Métropole à travers, notamment, la mise en œuvre d'interventions coordonnées liées à la médiation, au logement et à la santé.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement, notamment le Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2016-2020), le projet métropolitain des solidarités (PMS) (2017-2022), le schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025), en cours d'élaboration, son adoption sera soumise au Conseil métropolitain dans le courant du 2^{ème} semestre 2019.

I - Subvention à l'ARTAG au titre des actions d'inclusion - Montant proposé en 2019 : 244 240 € (subvention 2018 : 244 240 €)

1° - Appui à la gestion et au suivi social des ménages stationnant sur les aires d'accueil

L'ARTAG intervient sur l'ensemble des aires d'accueil gérées par la Métropole afin de répondre aux besoins des ménages, en veillant, notamment, à la mobilisation des dispositifs de droit commun. A travers son appui à la gestion locative des différentes aires d'accueil, l'action de l'association contribue au bon fonctionnement de ces équipements.

Son action se décline principalement autour des 3 axes suivants :

- accompagner les familles gens du voyage résidant sur le territoire métropolitain, vers l'accès et le maintien des droits,
- faciliter la gestion des aires dans le respect du règlement intérieur, mettre en œuvre des actions d'aide à la résolution des conflits,
- mettre en place des actions de prévention et des animations collectives (notamment en matière de soutien à la parentalité et à la scolarisation).

Au titre de l'année 2018, le bilan des actions réalisées par l'ARTAG fait ressortir :

- 1 910 interventions individuelles au titre de l'accompagnement social des ménages (1 140 en 2017) dont 1 409 concernent l'accès aux droits et 178 des situations d'endettement,
- 412 médiations effectuées autour des situations conflictuelles,
- 197 orientations auprès de partenaires (Maisons de la Métropole -MDM-, Centres communaux d'action sociale -CCAS-, associations caritatives, etc.),
- 176 accompagnements à la scolarité,
- 132 interventions au titre de l'animation durant les vacances scolaires et 114 animations socioculturelles proposées tout au long de l'année,
- 14 réunions d'information famille sur différents thèmes (informations sur la scolarisation, conflits de voisinage, problématiques de gestion du site).

L'augmentation constatée des différentes interventions s'explique en raison d'une nouvelle organisation des pratiques d'accompagnement de l'association, davantage structurées autour de permanences thématiques en soutien des accompagnements individuels de terrain.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'ARTAG pour les actions d'inclusion qu'elle réalise auprès des gens du voyage des aires d'accueil et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 203 040 € pour l'année 2019.

2° - Appui au relogement des ménages stationnant sur les aires d'accueil, les terrains familiaux locatifs métropolitains ou relogés dans le cadre de l'opération d'habitat spécifique de "La Glunière" à Vénissieux

Depuis plusieurs années, il est observé que les aires d'accueil destinées à des séjours de courte durée ne répondent que partiellement aux besoins exprimés par certains ménages en demande de solutions d'habitat pérennes. Les interventions de l'ARTAG dans le domaine du logement se caractérisent notamment par :

- l'aide apportée aux ménages dans la définition de leur projet logement,
- l'appui à la recherche d'une solution d'habitat (logement locatif social dans le diffus, habitat groupé spécifique),
- le suivi des ménages dans leur parcours résidentiel, sous la forme d'accompagnement individuel ou collectif.

Ce soutien apporté aux ménages favorise leur inscription sur le territoire (intégration dans les équipements de proximité lien avec les services sociaux, facilitation du recours aux soins et accès à l'emploi).

Au titre de l'année 2018, l'ARTAG a accompagné :

- 24 ménages aux prises à une problématique de logement, portant principalement sur le volet accès au logement. Il est à souligner l'efficacité du partenariat entre l'ARTAG et la direction de l'habitat et du logement, s'agissant de la mise en relation entre des ménages demandeurs de logement et des offres issues du contingent métropolitain de logements réservés. Ce travail rapproché a permis 9 relogements en 2018,
- 22 locataires de l'opération d'habitat spécifique de la Glunière à Vénissieux, action ayant permis de favoriser le maintien dans les lieux, à travers l'appui à la gestion locative et le soutien des ménages dans l'appropriation de leurs responsabilités locatives.

Afin de soutenir les actions d'appui au relogement conduites par l'ARTAG, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 41 200 € pour l'année 2019.

II - Subvention à l'association Réseau intermed pour la mise en place d'une action de médiation et de coordination santé visant à l'amélioration de la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil - Montant proposé en 2019 : 10 000 € (subvention 2018 : 10 000 €)

En complément des actions de sensibilisation engagées à travers l'intervention du bus info-santé et des interventions menées par l'ARTAG, la Métropole, souhaite poursuivre, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), le soutien apporté au Réseau intermed afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement en matière de santé et vieillissement des gens du voyage.

Cette intervention proposée par l'association réseau intermed s'inscrit dans le cadre de la fiche-action du livret santé publique du PMS intitulée "améliorer la prise en charge des problématiques de santé liées au handicap et au vieillissement des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil ou sédentarisés".

Son action de médiation-coordination santé se décline autour de 2 axes :

- d'une part, faciliter la prise en charge et l'accompagnement des parcours santé de personnes en situation de vulnérabilité et ou de grande précarité et qui stationnent sur les aires d'accueil,
- d'autre part, apporter un appui conseil auprès des partenaires et de la Métropole en cas de situation complexes ou afin d'anticiper les situations de crise et de vulnérabilité, concernant les ménages stationnant sur les aires d'accueil.

Au titre de l'action conduite en 2018, le Réseau intermed a réalisé :

- 121 interventions directes auprès des ménages,
- 189 interventions auprès des services sociaux ou des acteurs du champ sanitaire,
- 436 appuis conseil auprès des professionnels de santé, des acteurs du champ social et médico-social,
- 37 interventions auprès des aidants,
- 21 interventions en direction du gestionnaire des aires d'accueil.

L'ensemble de ces interventions ont permis d'aboutir à 52 prises en charge (consultations en médecine générale et / ou spécialisée, prise de relais par les services de droit commun).

Pour l'année 2019, il est donc proposé au Conseil, en partenariat avec l'ARS, de reconduire le soutien apporté à cette association et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 10 000 €. Cette subvention sera complétée par un co-financement apporté par l'ARS pour cette même action, et porté, en 2019, à 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu la proposition d'amendement déposée par le Groupe Les Républicains et Apparentés tendant à modifier le projet de délibération comme suit :

"L'article 2 de la Convention est ainsi complété :

Accompagner les ménages gens du voyage stationnant sur une aire d'accueil située sur le territoire métropolitain (l'accès et le maintien des droits).

Notamment en établissant une liste des enfants présents sur chaque aire et soumis à une obligation d'instruction pour transmission hebdomadaire au maire de la commune sur laquelle l'aire est située, de l'identité des enfants soumis à scolarisation".

DELIBERE

1° - Rejette la proposition d'amendement déposée par le Groupe Les Républicains et Apparentés.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 244 240 € au profit de l'ARTAG dans le cadre des actions d'inclusion menées en direction des gens du voyage pour l'année 2019,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Réseau intermed pour l'action visant à améliorer la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage pour l'année 2019,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ARTAG et Réseau intermed définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 254 240 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.